

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS**  
**Conseil Municipal du mardi 30 avril 2024 à 19h**

**Date de convocation : 25 avril 2024**

**Convoqués et présents :** Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire

Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, adjoints

Mr Francis JAMMES, conseiller délégué

Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel

ARNAUDET, Didier GAYA, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Mr Jean-François GUERRAND à Mme Sandie CASSAN

Mr Stéphane DEVEZ à Mme Stéphanie ROUSSIES

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2024
2. Logement de Crayssac : choix des artisans
3. Pluvial rue des écoliers : choix de l'entreprise
4. Eclairage public : validation des deux projets d'éclairage public allée du pin et route touristique
5. Groupe scolaire Jean Lurçat :
  - Choix de l'entreprise pour les panneaux photovoltaïques
  - Choix de l'entreprise mode chauffage air-air
  - Choix du maître d'œuvre pour accompagner les travaux aux sanitaires du niveau élémentaire
6. Achat d'un porte-engin
7. Questions diverses

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET**

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Logement de Crayssac : choix des artisans**

Mme la Maire rend compte du travail de la commission vie municipale qui a examiné les devis d'artisans pour les différents chantiers de l'année 2024.

Concernant le logement du haut à l'ancienne école de Crayssac des travaux de peinture et de pose d'une cuisine sont à prévoir.

Pour la partie peinture, tout l'appartement doit être refait. Pour le sol, un revêtement PVC sera posé dans le séjour ; le parquet du dégagement, en très bon état et de belle facture, sera conservé. Celui des deux chambres sera refait.

Entreprises retenues :

Pour la peinture : SAS FR DECO pour 7 865.40 € HT soit 8 651.94 € TTC

Pour la cuisine : SARL LAFAGE : 5 078.81 € HT soit 6 094.57 € TTC

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour choisir les entreprises SAS FR DECO et SARL LAFAGE.**

### **3. Pluvial rue des écoliers : choix de l'entreprise**

Mr Alain BOURDET rappelle qu'il est nécessaire de créer un réseau de pluvial afin de protéger les habitations du lotissement des prés de Lascol, qui reçoivent toutes les eaux de la voirie lors d'épisodes de fortes pluies. Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

Il est proposé de retenir l'entreprise TPJ pour un montant de 23 158 € HT soit 27 789,60 € TTC.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour choisir l'entreprise TPJ pour refaire le réseau pluvial rue des écoliers.**

### **4. Eclairage public : validation des deux projets d'éclairage public allée du pin et route touristique**

Mme la Maire rappelle que lors d'un précédent conseil il a été décidé de refaire l'éclairage public sur plusieurs secteurs de la commune. Dans le cadre du transfert de compétence à Territoire d'Energies 46, les chiffrages établis sont les suivants :

Pour l'allée du Pin : de nouveaux candélabres seront installés pour un montant total de travaux à hauteur de 16 000 € HT, et une participation communale de 3 200 € HT.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour changer les candélabres de l'allée du pin.**

Pour la Route touristique : seules les têtes de mâts seront remplacées. Mme la Maire rappelle que cet éclairage public est situé sur le territoire communal mais que les factures de consommation sont payées par la commune de St Céré. Les frais d'entretien et les travaux incombent cependant à notre collectivité. Le chiffrage établi par TE46 s'élève à 14 900 € HT, le reste à charge pour la commune est de 2 980 € HT.

Mr Francis JAMMES précise qu'à l'inverse, pour le quartier de la Pépinière c'est St Laurent les Tours qui paie la facture EDF pour les éclairages situés sur le territoire de St Céré.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour changer les têtes de mâts de la route touristique.**

### **5. Groupe scolaire Jean Lurçat :**

#### **- Choix de l'entreprise pour les panneaux photovoltaïques**

Plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de réaliser la pose de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de l'école. C'est l'autoconsommation collective qui a été retenue comme type d'engagement, avec utilisation du surplus pour les bâtiments communaux (mairie et foyer rural).

Il est décidé de choisir l'entreprise FR ELECTRICITE pour 17 184.56 € HT soit 20 621.47 € TTC

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour choisir l'entreprise FR ELECTRICITE pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire du groupe scolaire.**

#### **- Choix de l'entreprise mode chauffage air-air**

Messieurs Alain BOURDET et Didier GAYA rappellent que plusieurs devis ont été demandés puis étudiés en commission pour l'installation d'un mode de chauffage alternatif air-air moins énergivore qui permettra également de rafraîchir les classes et la cantine en cas de fortes chaleurs. Il est proposé de choisir l'entreprise ANGIBAUD EQUIPEMENT pour 36 666.51 € HT soit 43 999.81 € TTC.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable avec 14 voix « pour » et une « abstention » pour choisir l'entreprise ANGIBAUD EQUIPEMENT pour la mise en place d'un chauffage air-air dans tout le groupe scolaire.**

#### **- Choix du maître d'œuvre pour accompagner les travaux aux sanitaires du niveau élémentaire**

Mme Emilie LEFEVBRE explique que les sanitaires de l'école primaire sont à reprendre en totalité et que plusieurs corps de métiers devront intervenir durant les grandes vacances 2025. Afin de nous accompagner au

mieux dans ces travaux, il est décidé de faire appel à un maître d'œuvre afin de rechercher les entreprises, établir un décompte des travaux à réaliser et le suivi du chantier.

Deux maîtres d'œuvre ont été consultés et il est proposé de retenir la prestation de Mr PIQUET Jean-Marc pour la somme de 4 070 € HT soit 4 884 € TTC.

Mme Sandie CASSAN précise que les décennales des entreprises devront être récupérées avant le début des travaux.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour choisir le maître d'œuvre Jean-Marc PIQUET pour prendre en charge la réalisation de travaux sanitaires de l'école primaire.**

## 6. Achat d'un porte-engin

Mme la Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2024 il a été décidé d'acquérir un plateau porte-engin. Plusieurs entreprises ont été sollicitées et c'est l'entreprise MONREYSSE de Omps dans le Cantal qui répond le plus favorablement à notre demande.

Formule de base : 11 000 € HT auquel il faut ajouter 4 anneaux d'amorçage pour 52 € HT l'un soit un total de 11 208 € HT et 13 449.60 € TTC.

**Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour acheter un plateau porte engin auprès des Ets MONREYSSE.**

## 7. Questions diverses

- Mme la Maire fait part d'un courrier anonymisé adressé à Mme la sous-préfète de Figeac provenant d'un administré de Crayssac et signé « les habitants de Crayssac », se plaignant de la disparition supposée du toponyme « Crayssac » suite au nouvel adressage. Elle fait part de son incompréhension face aux propos diffamatoires tenus à son encontre dans cette lettre. Elle explique que les habitants venus récupérer leur plaque de maison ont été informés de la méthode utilisée par le SDAIL qui a accompagné la commune dans cette procédure. La volonté du groupe de travail qui a mené le projet d'adressage à Crayssac et ailleurs sur la commune a toujours été de conserver tous les panneaux indiquant Crayssac et les différents lieux-dits. Mr Florian LAFLORENCIE ajoute qu'ailleurs les gens se battent pour avoir une adresse. Dans un souci d'apaisement il a été décidé de rédiger un nouvel article explicatif qui intégrera le futur echo des Tours.
- Le ramassage des déchets encombrants du lundi 6 mai est reporté au 13 ou 14 mai en fonction de la présence des agents.

## 20h Départ de Mme Emilie LEFEBVRE.

- **Dates à retenir :**
  - **Ce week-end :**
    - 3/05** : vérifications administratives du Rallye Castine Terre d'Occitanie sur la place de la Mairie
    - 5/05** : départ d'une spéciale sur la commune au chemin des Combels
    - 5/05** : concours derby cross d'équitation organisé par l'association Le Prince des Tours sur le terrain communal jouxtant le terrain de pétanque
  - **8 mai 10h30** cérémonie de commémoration du 8 mai 1945
  - **10 mai** : secrétariat mairie fermé
  - **25 mai** : invitation au vernissage de l'exposition Jean-Louis JEHL - Maison des Consuls (24 mai au 29 mai)
  - **9 juin** : élections européennes
  - **23 juin** : vide dressing adultes organisé par Mme Joëlle SABATIE, porté par l'APEL. La cabane d'Adèle sera présente pour la restauration
  - **28 juin** : fête de fin d'année de l'école
  - **18 juillet** : ciné belle étoile avec le film « le Grand bleu ». La cabane d'Adèle et la cabane à burgers seront présentes
  - **21 juillet** : vide grenier de l'association pétanque

- **3 août** : fête de la commune

- **Demands :**

- Mme Sandie CASSAN rapporte une information de Mr Jean-François GUERRAND au sujet du boitier « fibre » sur le chemin des Béquenques qui est très souvent ouvert et qui prend l'eau.
- Mr Didier GAYA fait part du rendez-vous avec Froid et Machines et des techniciens sur l'installation du chauffage climatisation du foyer rural. Le paramétrage du chauffage doit être revu pour mise aux normes. Nous sommes en attente d'un devis pour remédier au problème du paramétrage.
- Aire de jeux de la mairie : Mr Didier GAYA et Mme Joëlle SABATIE informent que des adolescents trop grands viennent utiliser les agrès et gênent les jeunes enfants. Un panneau sera apposé afin de rappeler l'âge d'utilisation.

Prochain conseil municipal : le mardi 11 juin à 19h.

Fin de la séance : 20h10

La Maire,

Stéphanie ROUSSIES

Le secrétaire de séance,

Michel ARNAUDET